

## CRINON (Pierre) — L'atelier royal de Lyon sous Charles VI, à propos de l'écu d'or de la 5e émission.

Sous Charles VI (1380-1422), avant l'adoption du point secret, aucun texte ne précise si l'atelier de Lyon fonctionnait. Les ouvrages de référence ne mentionnent cet atelier dans leurs tableaux qu'après l'adoption du point secret le 11 septembre 1389, voire à partir de 1418.

Après A. Dieudonné, J. Lafaurie indique que Lyon a été « ouvert en novembre 1416 "avec pour différent" un trèfle en fin de légende » ; tous deux attribuaient l'exemplaire (que nous signalerons plus loin) de l'écu d'or à la couronne au trèfle final conservé au Cabinet des médailles, à la 5e émission de Charles VI et pensaient voir là l'exemplaire frappé à l'ouverture de l'atelier. J. Duplessy ne cite pas cet atelier pour le monnayage de la première partie du règne de Charles VI ; il ne le mentionne que pour la monnaie contrôlée par le Dauphin régent (1418-1422), et de la manière suivante : « (dessin d'un trèfle) final : Lyon ». Pour la même période durant laquelle le Dauphin contrôle un certain nombre d'ateliers, J. Lafaurie indique : « Lyon, trèfle en fin de légende ; style du centre puis dauphinois » (1).

À cette époque, sous Charles VI, le différent de l'atelier de Mâcon est le point 12-13e puis le point 12e. Cet atelier est contrôlé par le duc de Bourgogne durant la seconde partie du règne, probablement à partir de la fin de l'année 1417. On sait que le point 12e sera attribué à Lyon plus tard, après la fermeture de Mâcon. En revanche, Mâcon prend le trèfle pour différent sous le roi Henri VI, à partir de 1422 et chôme probablement dès 1428 (2).

Notre exposé a pour but de vérifier les documents et de préciser la place du différent de l'atelier de Lyon, le trèfle (avec queue, sauf exception sur quelques guénars). Le trèfle est utilisé fréquemment à la même époque, par exemple, en plus du point d'atelier, en signe final pour la 5e émission du guénar frappé à Crémieu (sans queue) et à Romans (avec queue).

Lors de la séance de notre Société, le 2 décembre 1922, A. Dieudonné présenta une lettre du Dr A. Macé qui possédait un gros lyonnais du type (Poey d'Avant n° 8 et 9 pl. CXIV) datant du XIVe siècle. Sur cette pièce, Dieudonné, remarqua la profusion de trèfles dans les légendes et dans les cantonnements du polylobe. Il était porté « à se demander si le choix de ce différent, qui fut attribué à la nouvelle Monnaie, n'a pas été dicté par prédilection établie des monnayeurs du lieu pour ce symbole » (3). Au XIVe siècle, le monnayage lyonnais dépendait des archevêques.

### Première partie du règne, monnaies émises par le roi Charles VI

F. de Saulcy nous fournit quantité de renseignements sur l'ouverture de l'atelier de Lyon à cette époque. L'atelier fonctionna avant novembre 1416 ; il est d'ailleurs men-

tionné sur la liste des ateliers dans les lettres patentes aux généraux des Monnaies, datées du 7 juin 1413. Le 28 août 1413, le roi écrit un ordre au sujet des mines d'argent, de cuivre et de plomb de la sénéchaussée de Lyon, distantes de 16 à 18 lieues de Mâcon. Comme deux fois par an, la Monnaie de Dijon était transférée à Chalon pour les foires, il en serait de même pour la Monnaie de Mâcon transférée à Lyon. Cette décision ne fut pas suivie d'effet (4).

Quelques années plus tard, il est prévu à nouveau d'installer une Monnaie à Lyon. Le 13 décembre 1415, « toutes (sic) les offices de la mone de Lion pour la nouvelle institution de la monnaie ». Jehan de Mauregard se voit octroyer l'un des offices de la monnaie de Lyon. À la même date, par des lettres patentes aux généraux, le roi ordonne de faire « le plus brief que bonnement faire se pourra » et de la placer « au lieu où autrefois a esté advisé de faire, ou ailleurs où bon vous semblera pour notre prouffit ». Cette dernière phrase confirme qu'il y avait auparavant une Monnaie à Lyon. Mais, était-ce à l'époque des archevêques, ou bien, était-ce déjà sous le règne de Charles VI, entre 1385 et 1389 ? Aucun texte ne permet d'étayer une hypothèse.

On sait que Raoul Thoyras réclama (une nouvelle fois), le 18 décembre 1415, un des postes de garde de la Monnaie. Le 23 décembre, Nicolas Fouquier est désigné à l'office d'essayeur et Guyot de Valenciennes à celui de tailleur. À la même date, le lundi 23 décembre 1415, fut délibéré à la Chambre des monnaies que « es deniers d'or qui se feront en la monn. de Lyon sur le Rosne, sera mis pour diférance au commencement de la lettre, tant devers la croix comme devers la pille ung petit treifle en lieu d'une croix que on a acoustumé de y mettre. Es grans blans et petiz sera mis pour diférance au commencement de la lettre, tant devers la croix comme devers la pille, ung petit treifle pareillement comme es deniers d'or » (5).

Le 31 décembre 1415, Nicolas Fouquier est nommé contregarde et le 3 janvier 1416 (n.d.), Guyot de Hanin, tailleur de la Monnaie de Paris apporte « une paire de fers à or et deux paires à grands blancs, tous près à monnoyer ». Le 6 février 1416 (n. d.), la Chambre des monnaies décide que la Monnaie de Lyon serait baillée, fermée à la chandelle car il y avait plusieurs amateurs. Le 17 août 1416, congé est donné au garde Jehan Violet, pour trois mois. Il y sera mis opposition par le procureur du roi le 4 mai 1417. Le 26 octobre 1416, ordre est donné aux propriétaires des mines près de Lyon, aux marchands et aux changeurs de porter les matières d'or et d'argent à la Monnaie de Lyon (6).

Remerciements à M. Bompaire, M. Dhénin, J. Holoubek.

1. J. LAFURIE, *Les monnaies des Rois de France*, t. I, Hugues Capet à Louis XII, Paris-Bâle, 1951, p. 72, 87 ; A. DIEUDONNÉ, *Catalogue de monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale, Les monnaies capétiennes, 2e section de Louis IX à Louis XII*, Paris, 1932, p. 168 ; J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, t. I, Hugues Capet à Louis XII, Paris, 1999, 2e éd., p. 193
2. J. TRICOU, *BSFN*, 2-3 juin 1956, p. 55 ; F. DUMAS et G. BENEUT, *BSFN*, juillet 1973, p. 421-423. Pour la période bourguignonne de l'atelier de Mâcon : F. DUMAS-DUBOURG, *Le monnayage des ducs de Bourgogne*, Louvain-la-Neuve, 1988.
3. A. DIEUDONNÉ, *RN* 1923, p. XI-XII.

4. Le 7 juin 1413 : F. DE SAULCY, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier*, t. II, Caen, 1888, p. 171-172 d'après *Ordonnances*, X, 150. Le 28 août 1413 : F. DE SAULCY, t. II, p. 176-177 d'après *Ordonnances*, X, 161 ; F. DUMAS et G. BENEUT, *BSFN*, juillet 1973, p. 423. F. DUMAS-DUBOURG, *ibid.*, p. 192. Le 6 septembre 1413 : Raoul Thoyras est garde de la Monnaie, F. DE SAULCY, t. II, p. 177, d'après A.N., Registre Z<sup>1b</sup> 2.
5. Le 13 décembre 1415 : F. DE SAULCY, t. II, p. 187-188 d'après *Ordonnances*, X, 250. Le 18 décembre 1415, Raoul Thoyras réclame un poste de garde. Le 15 février 1416, il présente des lettres royales du 28 novembre 1415 lui donnant l'office de garde de la Monnaie de Saint-Quentin : F. DE SAULCY, t. II, p. 188, d'après A.N., Registre Z<sup>1b</sup> 2. Le 23 décembre 1415, et pour le différent : F. DE SAULCY, t. II, p. 188 d'après A.N., Registre Z<sup>1b</sup> 2 et Registre entre deux ais, fol. 167 r°.
6. Le 31 décembre 1415, les 3 janvier et 6 février 1416 : F. DE SAULCY, t. II, p. 188-189, d'après A.N., Registre Z<sup>1b</sup> 2. Le 17 août et le 26 octobre 1416 : F. DE SAULCY, t. II, p. 193 et pour le 4 mai 1417, p. 198 d'après A.N., Registre Z<sup>1b</sup> 2. Sur Barthélemy de Razel ou Rezel, voir F. DUMAS-DUBOURG, *ibid.* p. 235.

La Monnaie de Lyon commence à travailler après la réception des coins qui eut lieu le 3 janvier 1416. La première délivrance a lieu en juillet. On sait que Barthélemy de Razel fut nommé maître particulier, le 16 juin 1417. Le 2 juillet Charles VI lui permit de tenir la Monnaie pour un an au lieu de cinq. Il la tenait depuis un an et de Saulcy explique que cette seconde année de plus commence après le 2 juillet 1417, date d'anniversaire de la première délivrance. Ce maître particulier de la Monnaie de Lyon se voit ensuite chargé de l'argent à la Monnaie de Chalon qui appartient au duc de Bourgogne ; en 1421, il travaille pendant la foire froide de Chalon. Il devient ensuite trésorier général de Savoie (7).

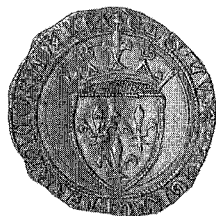
Ainsi, les monnaies frappées à l'occasion de cette ouverture de l'atelier de Lyon sont l'écu d'or que nous venons de retrouver, le guéнар et le demi-guéнар. Le point creux caractérisant cette émission est remplacé par le différent de Lyon : le trèfle initial (avec queue sauf indication contraire).

### 1- Écu d'or à la couronne de la 5e émission.

Titre : 1 000 ; poids théorique : 3,824 g ; cours : 22 s. 6 d.t.

A/. Signe initial : trèfle à queue droite. KAROLVS DEI GRACIA FRANCORVM REX (N et M onciales). Ponctuation par deux sautoirs. Au centre, écu de France couronné avec les deux trèfles de la couronne évidés.

R/. Signe initial : trèfle à queue orienté à droite. XPC VINCIT (N onciale) XPC REGNAT (N inversée) XPC INPERAT (N inversée). Ponctuation par étoile à cinq rais.



Agrandissement du trèfle au droit

Agrandissement du trèfle au revers

Tous les E sont onciaux ; tous les A sont barrés et plus ouverts au revers qu'à l'avvers. Croix fleurdelisée et feuillue dans un quadrilobe cantonné de quatre couronnelles.

Type de la 5e émission (à partir du 2 novembre 1411 ; en principe point creux d'atelier) : Lafaurie 378 b - Duplessy 369 D

Poids de l'exemplaire : 3,82 g, collection OGN. Le style des lettres de l'avvers diffère de celui des lettres du revers.

Il convient d'examiner maintenant la pièce qui était précédemment placée à cette 5e émission.

7. F. DE SAULCY, t. II, p. 199, 202 d'après A.N., *Registre Z<sup>1b</sup> 2* et *Ordonnances*, X, 418-419.

*L'écu d'or à la couronne au trèfle final, attribué à Lyon (BN n° 950)*

A/. et R/. Croisette initiale. Trèfle final (parfois trèfle à l'avvers seul : ex. BnF ou trèfle au revers seul, celui de 4,05 g du trésor de la Lucerne).

Lafaurie 378 b (note) = 485 a (note) = Duplessy 413

Cabinet des médailles n° 950 : 3,95 g = Dieudonné n° 950 = coll. Marchéville n° 955.

A. Dieudonné et J. Lafaurie classent cette pièce à la 5e émission de l'écu d'or et y voient la pièce d'or frappée après l'ouverture de l'atelier en 1416. Après la découverte de l'écu d'or de la 5e émission, il convient de revoir cette attribution. Cet écu provenant de la coll. Marchéville n'est pas de classement aisé. Après une mention à la 5e émission, J. Lafaurie le place également au monnayage du Dauphin. J. Duplessy reprend cette proposition en l'illustrant. Il l'attribue au 2e type, 1re émission du monnayage d'or du Dauphin, de la fin de janvier 1421, ayant pour titre : 1 000 ; poids 3,599 g et cours de 5 l. t. Comme le remarquait A. Dieudonné, le poids de cet écu d'or ne permet pas de le placer « à l'émission du dauphin de 68 au marc ».

Ce type n'est pas rare et tous les exemplaires sont d'un poids très élevé que l'on ne rencontre que lors des premières émissions de l'écu d'or à la couronne du Roi Charles VI, avant l'apparition du point secret. M. Dhénin nous a indiqué avoir relevé trois exemplaires dans les trésors de la Lucerne, pesant 4,01, 4,05 et 4,09 g, dont un avec trèfle final au revers et deux avec trèfles finaux.

Le trèfle fait immédiatement penser à Lyon, mais aucun texte n'indique si cet atelier était en activité lors des premières émissions de l'écu d'or de Charles VI. Cependant, le trèfle semble être aussi le différent d'un atelier indéterminé comme le pensait à juste titre J. Lafaurie.

### 2- Guéнар. Cours : 10 d. t.

- **4e émission.** Titre : 0,399 ; poids : 3,059 g.

A/. et R/. Signe initial : trèfle.

Type de la 4e émission (du 20 octobre 1411) :

Lafaurie 381 c - Duplessy 377 C

Cabinet des médailles n° 996a : 3,04 g. = Dieudonné 996 a, don de l'abbé Poiret en 1929 ; deux autres ex. coll. Beneut : 2,88 ; 2,84 g (provenant du trésor de Berny-Rivière) - Un autre ex. coll. Marchéville n° 1161. Deux ex. dans le trésor de « Rillé (Indre-et-Loire) » ; cinq ex. dans le trésor de Lessay (Manche) (8)

Ce guéнар correspond à la description du texte mentionné plus haut, daté du 23 décembre 1415.

- **5e émission du 10 mai 1417.** Titre : 0,319 ; poids : 3,059 g.

A/. et R/. Signe initial : trèfle.

Lafaurie 381 d - Duplessy 377 D

Cabinet des médailles, trois ex. coll. Beneut : deux ex. de 3,02 g dont un provenant du trésor de « Rillé » et un autre de 3,07 g avec le trèfle au revers sous la dernière lettre par manque de place pour le signe initial

Le trésor de « Rillé » contenait trois ex. ; le trésor de Lessay, un ex. (9).

8. Catalogue de la coll. Marchéville, Ire partie, vente sur offres, Florange - Ciani, 22-26 novembre 1927. Trésor de Rillé : G. BENEUT, *RN* 1961, 4e émission n° 189-190 p. 192. L'origine de ce trésor est inexacte. Trésor de Lessay : F. DUMAS et R. MONARD, *RN* 1978, n° 462-466 p. 149.

9. Trésor de Rillé : G. BENEUT, *RN* 1961, 5e émission n° 210-212 p. 193 - Trésor de Lessay : F. DUMAS et R. MONARD, *RN* 1978, n° 498 p. 150.

- **6e émission à partir du 21 octobre 1417.** Titre 0,212 ; poids : 3,059 g.

A/. et R/. Signe initial : croisette bâtonnée. Trèfle final.

Lafaurie 403 - Duplessy 377 E

Cabinet des médailles, trois ex. coll. Beneut dont deux provenant du trésor de « Rillé » : 2,71 et 2,87 g ; un autre 2,92 g.

Un texte daté de 1417 (n. d.) correspond à la 6e émission du guéнар : « Item fut fait à Lyon monnoie de mesme façon ; et avoit la petite croix patée et devant un treffle ; et estoient à 6 solz 8 d. de taille, et faictz à 2 d. 16 gr. Et donnoit le Roy, de marc d'argent, es marchands, 9 l. t. ». En réalité, la croix n'est pas pattée, mais bâtonnée.

On constate que, dans le texte, le différent de l'émission, la croix bâtonnée initiale, prend le pas sur le différent de l'atelier, le trèfle initial.

Les exemplaires retrouvés dans le trésor de « Rillé » sont conformes à cette description, ils possèdent un trèfle final. Sept ex. de poids moyen 2,89 g avec trèfle final avec ou sans queue. Trois ex. de 2,71, 2,76 et 3,23 g (*sic*), avec au revers le différent d'atelier au-dessus de la croix (10).

### 3- Demi-guéнар. Cours : 5 d. t.

- **4e émission.** Titre : 0,399 ; poids : 1,529 g.

A/. et R/. Signe initial : trèfle.

Type de la 4e émission (du 20 octobre 1411 au 10 mai 1417) :

Lafaurie 382 d - Duplessy 378 D

Cabinet des médailles n° 1177 : 1,07 g = Dieudonné 1177 « Faux d'époque imité de Lyon » = coll. Marchéville n° 1214. Même si cette monnaie est un faux d'époque, elle correspond bien à la description du texte du 23 décembre 1415. Il faut signaler que les coins du demi-guéнар ne furent pas livrés par Guyot de Hanin, le 3 janvier 1416.

Le 2 septembre 1418, Jehan du Boys, Colin de Mauregart et Pierre de Maureux sont gardes (11).

- **6e émission du 21 octobre 1417 (pour le guéнар).** Demi non prévu par l'ordonnance ni par l'exécutoire. Titre : 0,212 ; poids : 1,529 g.

A/. et R/. Croisette bâtonnée, O rond, point à un bras de la croix au revers. Trèfle final.

Lafaurie 406 - Duplessy 378F

Cabinet des médailles, un ex. coll. Beneut : 1,13 g.

**4- Florette de la 2e émission, à partir du 21 octobre 1417.** Titre : 0,425 ; poids : 3,059 g ; cours 20 d. t.

A/. et R/. Signe initial, croix bâtonnée. Trèfle final.

Lafaurie 402 - Duplessy 387 A

Cabinet des médailles n° 1101 : 2,04 g = Marchéville n° 1044 = Dieudonné n° 1101, cette florette classée au Dauphin avec la réserve suivante : « peut-être du temps du roi. » - trois ex. coll. Beneut, 3,20 et 2,46 g (trèfle au revers seul) provenant du trésor de « Rillé » et 2,90 g.

Le trésor de Commer (Mayenne) un ex. de 3,15 g. Le trésor de « Rillé » onze florettes d'un poids moyen de 2,76 g plus l'ex. aujourd'hui à la BnF (12).

10. Le texte de 1417 : F. DE SAULCY, t. II, p. 4 d'après Manuscrit Poullain, *pars* III, 20. Le trésor de Rillé : G. BENEUT, *RN* 1961, 5e émission n° 219-228 p. 193.

11. F. DE SAULCY, t. II, p. 215 d'après A.N., *Registre Z<sup>1b</sup> 2*.

12. Trésor de Commer, F. DUMAS, *RN* 1958, n° 96 p. 122. Trésor de Rillé, G. BENEUT, *RN* 1961, n° 351-361 et 362 p. 198.

Ces exemplaires attribués dans les publications au Dauphin (1re émission) ne comportent pas d'annelet sous la croisette bâtonnée initiale. Ils correspondent plutôt à la seconde émission royale. En fait on avait tendance à justifier les poids élevés par un manque de rigueur pondérale. Ce reclassement peut expliquer le poids élevé de l'exemplaire du trésor de Commer. Ces florettes ont pu être frappées sous la responsabilité du Dauphin, car il y a continuité entre les émissions royales et celles du Dauphin.

### Période où l'atelier est contrôlé par le Dauphin régent (26 octobre 1418 - 21 octobre 1422)

Le 12 octobre 1419, le Dauphin donne bail de ses Monnaies (dont Lyon) à Marot de Betons, à partir du 1er novembre suivant, pour une année. Lyon est l'un des ateliers contrôlés par le Dauphin Charles jusqu'à la fin du règne de son père Charles VI. Nombre de ces ateliers ont pris pour différent une lettre ; Lyon conserve le trèfle comme nous l'apprend un texte daté de 1420 : « ... en difference que devant la petite croys du commencement de l'escripture auroit une lettre, la première portant le non (*sic*) de la ville où elle se faysoit, excepte Lyon qui porte un treffle devant la petite croys ». Ce texte est précis, mais en marge, la pièce dessinée correspond au blanc à la couronne émis à partir du 28 janvier 1436, sous Charles VII (13).

C'est ce texte qui permettait de classer à l'émission du Dauphin l'écu d'or au trèfle final que nous avons décrit plus haut.

Revenons aux pièces frappées à Lyon. Quantité de florettes correspondent aux émissions du Dauphin. Nous mentionnons maintenant les exemplaires rencontrés ou les chiffres relevés dans de Saulcy.

### 5- Florette. Cours : 20 d. t., très souvent dévaluée en titre et en poids.

On remarque que le signe initial reste le trèfle. La croisette bâtonnée est le seul différent d'émission qui garde sa place initiale (2e émission). Lorsqu'une émission possède deux différents, par exemple la croisette bâtonnée et l'O long, le trèfle retrouve sa place initiale (6e émission).

Nous ne mentionnons les différents d'émission que lorsqu'un exemplaire a été rencontré (Cabinet des médailles et trésors dépouillés dans la *Revue Numismatique*). Les numéros d'émissions sont ceux de Duplessy.

- **1re émission, début avril 1419.** Titre : 0,399 ; poids : 2,879 g.

A/. et R/. Signe initial, croix bâtonnée. Trèfle final.

Lafaurie 431 a - Duplessy 417

Cette émission, caractérisée par un point sous la croisette bâtonnée, ne figure pas au Cabinet des médailles. Les exemplaires mentionnés dans les trésors de Commer et de « Rillé » ont été placés ci-dessus au monnayage royal de Charles VI, (comme le soupçonnait déjà A. Dieudonné).

- **2e émission, fin avril 1419.** Titre : 0,359 ; poids : 3,022 g.

A/. et R/. Signe initial, croisette bâtonnée, cantonnée d'un point. Trèfle final.

Lafaurie 431 b - Duplessy 417 A

Cabinet des médailles, n° 1108 a : 2,52 g = Dieudonné n° 1108 a, don de l'Abbé Poiret en 1929. Un ex. coll. Marchéville, n° 1051.

13. Le 12 octobre 1419 : F. DE SAULCY, t. II, p. 236-240 d'après Manuscrit Lecoq, fol. 84 r° à 85 v° et *Ordonnances*, XI, 23. Le texte de 1420 : F. DE SAULCY, t. II, p. 248, d'après Ms. Fr., nouv. acq., 471, fol. 30, 31, 58, 59.

- **3e émission, fin mai 1419.** Titre : 0,319 ; poids : 3,059 g.  
A/. et R/. Signe initial, croisette bâtonnée, cantonnée de 2 points. Trèfle final.  
Lafaurie 431 c (5e) - Duplessy 417 B

- **4e émission, du 11 juin 1419.** Titre : 0,319 ; poids 2,914 g.  
Même différent que la précédente. Émission différenciée par le poids.  
Lafaurie 431 c (6e) - Duplessy 417 C

- **5e émission, du 17 juin 1419.** Titre : 0,319 ; poids: 2,447 g. Même différent.  
Même différent que la précédente. Émission différenciée par le poids.  
Lafaurie 431 c (7e) - Duplessy 417 D  
La différence de poids permet d'attribuer plutôt à la 3e émission les exemplaires  
du trésor de Commer de 3,19 et 3,59 g (14).  
Cabinet des médailles de la 3e à la 5e émission, un ex. coll. Beneut : 2,74 g.

- **6e émission, du 19 septembre.** Titre : 0,266 ; poids : 2,719 g.  
Lafaurie 431 d (8e) - Duplessy 417 E

**ou - 7e émission, du 12 octobre 1419.** Titre : 0,266 ; poids : 2,447 g.  
Lafaurie 431 d (9e) - Duplessy 417 H  
Cabinet des médailles, 6 ex. coll. Beneut des 6e ou 7e émissions : un ex. dans le  
trésor de « Rillé » de 2,01 g avec A/. Trèfle initial. R/. Croisette initiale. Trèfle final - Un  
ex. avec trèfle final A/. et R/. 2,29 g - trois ex. avec trèfles initiaux, 2,275 (coll. Prieur),  
1,83 et 1,70 g - un ex. trèfle final à l'avant et trèfle sous la croisette au revers, 2,25 g  
(vente E. Bourgey, 5 nov. 1975, ex. lot 434) (15).

De la 7e à la 15e émission, de même que pour le demi-guénar et le double tournois,  
les chiffres de frappe, sous la maîtrise de Jehan Clerbaut, le jeune, ont été relevés  
par de Saulcy (16).

- **7e émission, du 12 octobre 1419.** Titre : 0,266 ; poids : 2,447 g.  
Lafaurie 431 d (9e) - Duplessy 417 H  
du 8 mai au 2 juin 1420 : 401 000 ex.

- **8e émission, du 20 mai 1420.** Titre : 0,199 ; poids : 2,447 g.  
A/. et R/. Trèfle final.  
Lafaurie 431 e (10e) - Duplessy 417 I  
Cabinet des médailles, un ex. coll. Beneut : 2 g (O barrés non visibles).  
du 5 juin au 14 juillet 1420 : 495 000 ex.  
du 20 juillet au 31 août : 180 000 ex.

- **9e émission, du 5 août 1420.** Titre : 0,179 ; poids : 2,417 g (3,01 g dans de  
Saulcy)  
Lafaurie 431 f (11e) - Duplessy 417 J  
Un ex. coll. Marchéville n° 1133, probablement de cette émission.  
du 17 août au 17 novembre 1420 : 794 000 ex.  
le 31 novembre : 27 000 ex.

- **10e émission, d'octobre 1420.** Titre : 0,159 ; poids : 2,447 g.  
Lafaurie 431 g (12e) - Duplessy 417 K  
les 1, 23, 29 novembre et 7 décembre 1420 : 246 000 ex.  
les 17 et 23 décembre : 122 000 ex.  
le 24 décembre : 18 000 ex.

- **11e émission, du 14 décembre 1420.** Titre : 0,159 ; poids : 2,266 g.  
Lafaurie 431 g (13e) - Duplessy 417 L  
du 4 janvier au 6 février 1421(n.d.) : 244 000 ex.

- **12e émission, du 26 janvier 1421.** Titre : 0,159 ; poids : 2,225 g.  
Lafaurie 431 g (14e) - Duplessy 417 M  
les 8 et 11 février 1421 (n.d.) : 58 000 ex.  
les 15, 22 et 26 février : 101 000 ex.

- **13e émission, du 16 février 1421.** Titre : 0,146 (0,119 de Saulcy) ; poids : 2,225 g.  
Lafaurie 431 i (15e) - Duplessy 417 N  
du 5 au 23 mars 1421 : 116 000 ex.

- **14e émission, du 7 mars 1421.** Titre : 0,146 ; poids : 2,170 g.  
Lafaurie 431 i (16e) - Duplessy 417 O  
du 29 mars au 22 avril 1421 : 230 000 ex.

- **15e émission, du 12 avril 1421.** Titre : 0,119 ; poids : 2,039 g.  
A/. et R/. Trèfle final.  
Lafaurie 431 j (17e)- Duplessy 417 P  
Cabinet des médailles, un ex. coll. Beneut : 1,69 g (style dauphinois).  
du 30 avril au 9 mai 1421 : 79 000 ex.  
du 10 mai au 17 août : 1 054 000 ex.  
du 23 août au 3 septembre : 307 000 ex.  
du 6 septembre au 18 octobre : 422 000 ex.

- **16e émission du 18 octobre 1421.** Titre : 0,093 ; poids : 2,056 g.  
A/. et R/. Signe initial, trèfle. O ouverts.  
Lafaurie 431 k (18e)- Duplessy 417 Q  
Cabinet des médailles n° 1172 : 1,85 g = Dieudonné n° 1172 treillis à filet à la cou-  
ronne « style dauphinois », acquis en juillet 1911 (E. Bourgey). - un ex. coll. Beneut :  
1,70 g - Un ex. coll. Marchéville n° 1119.  
Le trèfle reprend sa place de signe initial car les O ouverts sont le différent de  
l'émission.

- **19e émission, du 20 juin 1422.** Titre : 0,026 ; poids : 2,039 g.  
Lafaurie 431 m (19 à 21e)- Duplessy 417 T  
Acte classé au 6 juillet 1422, mentionnant que du 6 juillet au 12 novembre furent  
frappées des monnaies de ce type à Bourges, Figeac, Villefranche et à Lyon (17).

**6- Demi-guénar.** Cours de 5 d. t.

- **3e émission du 5 août 1420.** Titre : 0,079 ; poids : 1,359 g.  
A/. et R/. O barrés. Croisette initiale cantonnée de 2 points.

14. F. DUMAS, RN 1958, n° 111-112 p. 123.

15. G. BENEUT, RN 1961, n° 363 p. 198.

16. F. DE SAULCY, t. II, p. 252, 254, 255, d'après A.N., feuille de parchemin et rouleau, Carton  
Z 1b, 888. Pour cette série, les dates sont converties en nouveau style.

17. F. DE SAULCY, t. II, p. 312, d'après Ms. Fr. 5524, fol. 120 v°.

Lafaurie 433 b - Duplessy 419 B retrouvé pour Lyon  
du 10 septembre au 21 novembre 1420 : 100 000 ex.

- **4e émission, à partir d'octobre 1420.** Titre : 0,079 ; poids : 1,224 g.  
A/. et R/. Annelet sous les croisettes initiales.

Lafaurie 433c - Duplessy 419C  
le 23 janvier 1421 (n.d.) : 16 000 ex.  
les 10 et 17 mars : 32 000 ex.

**7- Double tournois. Monnaie noire.** Titre : 0,039 ; poids : 0,979 g.

Lafaurie p. 90, mentionne : « les ateliers dépendant du Dauphin régent frappèrent en petite quantité des Doubles et Deniers tournois mais nous ne savons pas les reconnaître. » - Duplessy -

le 14 mars 1421 (n.d.) : 36 000 ex.

Le 10 février 1421, des lettres du régent à Simon Roque, garde de la Monnaie de Saint-Pourçain, le charge de visiter les Monnaies de Saint-Pourçain, Le Puy, Villefranche, Lyon et les Monnaies du Dauphiné. Il s'adjoint à maître Regnier de Bouligny (18).

## Conclusion

Sous Charles VI, que ce soit durant la 1re partie du règne ou durant la régence du Dauphin Charles, le différent de l'atelier de Lyon est un trèfle initial. Le trèfle perd sa place lorsque le différent de l'émission est constitué par une croisette bâtonnée, et la retrouve si il y a deux différents pour une émission.

L'écu d'or retrouvé correspond à la 5e émission et fut peut-être frappé avec les fers amenés de Paris au début de janvier 1416.

En revanche, l'écu d'or illustré par J. Duplessy (n° 413) avec en différent un trèfle final, ne peut dater de la période du Dauphin : il est trop lourd et plutôt du style des écus de la fin du XIVe siècle, des premières émissions de Charles VI. Il conviendrait plutôt de l'attribuer à l'une des premières émissions, et peut-être même à un atelier indéterminé, car rien ne prouve, à ce jour, que l'atelier de Lyon fonctionnait à cette époque.